

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
196^e année
10 décembre 2020
n° 43 / 7888^e
pages 2393 à 2448

CHRONIQUE / Constitution et pouvoirs publics

La fondamentalisation du droit des personnes
et de la famille : contrôle de constitutionnalité
versus contrôle de conventionnalité

> Amélie Gogos-Gintrand

2409

ÉDITORIAL

2393 Légifrance-20 : faut-il dire le ou la?, *Alain Bénabent*

ACTUALITÉS

- 2396 Contrat de transport (responsabilité du transporteur) : relations avec le donneur d'ordre
2401 Preuve (enregistrement sonore) : remise aux enquêteurs par un journaliste
2402 Mobilité interne (accord) : licenciement économique en cas de refus

POINTS DE VUE

- 2405 Contrôle de proportionnalité et motivation : quelle leçon la Cour de cassation offre-t-elle
aux juges du fond?, *Anne Etienney-de Sainte Marie*
2407 Qu'est-ce qu'une peine?, *Cyrille Duvert*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2416 **Chronique** : Les finalités incertaines de l'extension d'une procédure collective, *Jean-Luc Vallens*
2421 **Panorama** : Concurrence interdite – Concurrence déloyale et parasitisme,
Centre de droit de la concurrence Yves Serra
2432 **Notes** : *Schrems II* et invalidation du *Privacy Shield*, un goût de « déjà vu »...,
note sous CJUE 16 juill. 2020, Céline Castets-Renard
2437 Le droit au respect de la vie privée ne permet pas de cumuler les filiations adoptive et biologique,
note sous Civ. 1^{re}, 14 oct. 2020, Ana Zelcevic-Duhamel
2444 Un nouvel obstacle à l'indemnisation du concubin solvens sur le fondement de l'article 555
du code civil : les dépenses de la vie commune, *note sous Civ. 1^{re}, 2 sept. 2020, Fanny Hartman*

ENTRETIEN

2448 François Molins – Le parquet général de la Cour de cassation

DALLOZ

Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON
ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, Responsable

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Myriam LACROIX, Responsable

Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Décembre 2020

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Alain Bénabent

2393

Légifrance-20 :
faut-il dire le ou la ?

ACTUALITÉS

2396

DROIT DES AFFAIRES

Contrat d'affaires

Contrat de transport (responsabilité du transporteur) : relations avec le donneur d'ordre, *Com. 25 nov. 2020*

Entreprise en difficulté

Arrêt des voies d'exécution (sûreté réelle) : procédure collective du constituant, *Com. 25 nov. 2020*

Banqueroute (prescription) : point de départ au jugement d'ouverture, *Crim. 25 nov. 2020*

Société et marché financier

Fusion-absorption (dette de responsabilité) : assurance de la société absorbante, *Civ. 3^e, 26 nov. 2020*

2397

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité civile (garde de la chose) : enfant de onze ans blessé par une arme à feu, *Civ. 2^e, 26 nov. 2020*

Assurance (contrat) : interprétation des clauses d'exclusion de garantie, *Civ. 2^e, 26 nov. 2020*

Assurance (subrogation conventionnelle) : transmission de l'action directe, *Civ. 2^e, 26 nov. 2020*

2398

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Contrat d'entreprise (marché à forfait) : portée d'une norme AFNOR

Vente d'immeuble (promesse synallagmatique) : constatation par acte authentique, *Civ. 3^e, 26 nov. 2020*

2399

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Détachement de travailleurs (services transnationaux) : secteur du transport routier, *CJUE 1^{er} déc. 2020*

2400

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Cours d'assises (crise sanitaire) : suspension du recours à la visio-conférence, *CE 27 nov. 2020*

Cour d'assises (débat) : questions posées par les assesseurs et les jurés, *Crim. 2 déc. 2020*

Comparution (box sécurisé) : respect des libertés fondamentales du mis en examen, *Crim. 18 nov. 2020*

Preuve (enregistrement sonore) : remise aux enquêteurs par un journaliste, *Crim. 1^{er} déc. 2020*

Audition libre (assistance d'un avocat) : constitutionnalité du régime, *Cons. const., 4 déc. 2020*

Mandat d'arrêt européen (extradition) : consentement de l'État étranger, *Crim. 2 déc. 2020*

2402

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Mobilité interne (accord) : licenciement économique en cas de refus, *Soc. 2 déc. 2020*

Comité d'entreprise (président) : représentation par délégation, *Soc. 25 nov. 2020*

Maternité (salle d'allaitement) : obligation de mettre en demeure l'employeur, *Soc. 25 nov. 2020*

Sécurité sociale

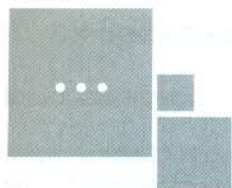
Amiante (fonds de garantie) : pièces produites après l'expiration des délais, *Civ. 2^e, 26 nov. 2020*

2404

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Prescription (interruption) : déclaration d'appel entachée d'un vice de procédure, *Civ. 3^e, 3 déc. 2020*



POINTS DE VUE

2405 Contrôle de proportionnalité et motivation : quelle leçon la Cour de cassation offre-t-elle aux juges du fond ?
par Anne Etienney-de Sainte Marie

2407 Qu'est-ce qu'une peine ?
par Cyrille Duvert



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

2409 La fondamentalisation du droit des personnes et de la famille : contrôle de constitutionnalité versus contrôle de conventionnalité
par Amélie Gogos-Gintrand

2416 Les finalités incertaines de l'extension d'une procédure collective
par Jean-Luc Vallens

PANORAMA

2421 Concurrence interdite – Concurrence déloyale et parasitisme novembre 2019 – novembre 2020
par le Centre de droit de la concurrence Yves Serra

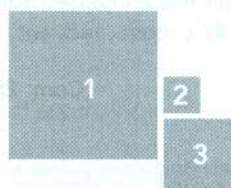
NOTES

2432 *Schrems II* et invalidation du *Privacy Shield*, un goût de « déjà vu »...
note sous CJUE 16 juill. 2020
par Céline Castets-Renard

2437 Le droit au respect de la vie privée ne permet pas de cumuler les filiations adoptive et biologique,
note sous Civ. 1^{re}, 14 oct. 2020
par Ana Zelcevic-Duhamel

2444 Un nouvel obstacle à l'indemnisation du concubin solvens sur le fondement de l'article 555 du code civil : les dépenses de la vie commune,
note sous Civ. 1^{re}, 2 sept. 2020
par Fanny Hartman

Le prochain numéro du Recueil paraîtra le 24 décembre 2020



ENTRETIEN

2448 François Molins
Le parquet général de la Cour de cassation

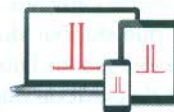
À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr